

REGLEMENT DE LA BOURSE DEPOTS- VENTES- RETRAITS

DEPOTS :

- Les dépôts sont gratuits. Par contre 2 euros, représentant le coût de revient administratif pour 10 articles vous est demandé.
- Les dépôts ne seront acceptés que sur présentation d'une pièce d'identité.
- A l'exception du professionnel partenaire, tous les autres dépôts ne peuvent provenir que de particuliers.
- Skis et chaussures ne peuvent être attachés ensemble pour constituer un lot lors de la mise en vente dans les rayons. 10 vêtements maximum par vendeur.
- **Tout dépôt de matériel s'effectue aux risques et périls du vendeur. Celui-ci est prié d'assurer la surveillance de son matériel dans le cas de produits d'une grande valeur durant les heures d'ouverture de la bourse (une surveillance est assurée pendant les heures de fermeture).**
- **Le vendeur est le seul responsable des produits qu'il met à la vente et en aucun cas le club ne peut être tenu responsable des contrefaçons ou produits déposés.**
- **Le club n'assure pas contre le vol de matériel déposé**, mais un contrôle strict est effectué par les bénévoles à la sortie de la salle.
- Le club se réserve le droit de sélectionner les produits déposés et de retirer de la vente le matériel en mauvais état ou provenant d'un revendeur professionnel.

VENTE :

- Prélèvement de 10% sur le montant des ventes, avec un prélèvement minimum de 1 euros.
- L'arrondi est effectué à l'euro supérieur.
- Aucune participation n'est réclamée sur les invendus.
- En cas de règlement par chèque, celui-ci est émis à l'ordre du vendeur par l'acheteur.

RETRAIT DE MATERIEL :

- Le retrait du matériel invendu doit impérativement avoir lieu avant dimanche 18 heures. Au-delà de cet horaire, un prélèvement de 20% sur les ventes sera perçu.
- Pensez à prévoir de la monnaie pour le règlement des 10% sur les ventes, prélevés par le club.

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

- **Le fait de déposer du matériel implique l'entière acceptation du présent règlement.**